

CONSEIL SYNDICAL
LUNDI 30 JUIN 2025 – 18 h 00

Au siège du SIAEPA de Bonnetan – 75 allée du Pas Douen – 33370 BONNETAN

Compétences A-B-C-D :

- 23-2025 : Approbation du compte rendu du Conseil syndical du 04.03.2025 et du 28/04/2025
- 24-2025 : Adoption du CFU 2024 – budget M57
- 25-2025 : Affectation définitive des résultats de la section d'exploitation 2024 – budget M57
- 26-2025 : Autorisation du Président à signer l'avenant n°2 pour le bail de l'antenne téléphonique sur le site du siège du SIAEPA de Bonnetan

Compétence B

- 27-2025 : Adoption du CFU 2024 - Budget ANC
- 28-2025 : Affectation des résultats de la section d'exploitation 2024- Budget ANC
- 29-2025 : Décision modificative n°1-Budget ANC 2025

Compétence A :

- 30-2025 : Adoption du CFU 2024 - Budget AEP
- 31-2025 : Affectation des résultats de la section d'exploitation 2024- Budget AEP
- 32-2025 : Décision modificative n°1-Budget AEP 2025
- 33-2025 : Validation du programme de sécurisation de l'approvisionnement en eau sur le territoire du SIAEPA de Bonnetan
- 34-2025 : Délibération autorisant le Président à lancer une consultation pour réaliser les travaux de réhabilitation et d'équipement du forage de Rochon 1 ;
- 35-2025 : Délibération autorisant le Président à lancer une consultation pour réaliser les travaux de réhabilitation des clôtures et du réseau pluvial sur le site de la station d'eau potable de Montuard ;

Compétence C :

- 36-2025 : Adoption du CFU 2024 - Budget AC
- 37-2025 : Affectation des résultats de la section d'exploitation 2024- Budget AC
- 38-2025 : Décision modificative n°2-Budget AC 2025
- 39-2025 : Choix d'une entreprise de travaux pour réaliser les postes de refoulement sur le territoire de la compétence C du SIAEPA de Bonnetan
- 40-2025 : Choix d'une entreprise pour réaliser des diagnostics amiante en amont des réhabilitations des réseaux d'eau usées ;
- 41-2025 : Choix d'une entreprise pour réaliser des études géotechniques dans le cadre des travaux d'assainissement collectif ;
- 42-2025 : Choix d'une entreprise pour réaliser des études topographiques dans le cadre des travaux d'assainissement collectif ;
- 43-2025 : Choix d'une entreprise pour réaliser des études/fouilles archéologiques durant les travaux de réhabilitation du réseau d'eau usée de la rue Baspeyras, rue du docteur Fauché et rue Geynet ;



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-23

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCES A, B, C et D

Séance du 30 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour les Compétences « A, B, C et D »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
49	34	37	Pour : 37
			Contre : 0
			Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « A » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,

Etaient présents pour la Compétence « B » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER, F. COUP

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, R. BILLOT, P. COURTAZELLES, L. JANSONNIE, J.A. BISCAICHIPY

Etaient présents pour la Compétence « C » : C. RAYNAL, P. GACHET, M.A. CHIRON-CHARRIER,

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés : /

Pouvoir : /
Absents : /

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 033-253302996-20250630-232025-DE

S²LO

Etaient présents pour la Compétence « D » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC,

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN

23-2025

**APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS SYNDICAUX
DU 04.03.2025 E DU 28.04.2025**

Monsieur le Président propose au vote l'approbation du procès-verbal :

- du Conseil Syndical du 04.03.2025
- du Conseil Syndical du 28.04.2025

Il demande s'il y a des remarques.

Le Conseil Syndical,

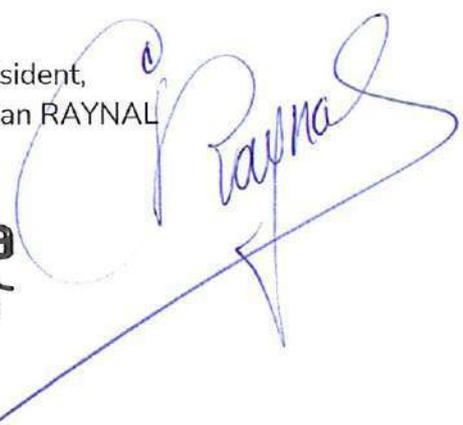
- **Approuve** les procès-verbaux des Conseils Syndicaux du 04.03.2025 et du 28.04.2025

Fait à Bonnetan, le 30 juin 2025

Le Secrétaire,
J.M. PELLEGRIN



Le Président,
Christian RAYNAL



75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-24

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCES A, B, C et D

Séance du 30 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour les Compétences « A, B, C et D »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0
49	30	30	

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « A » : P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir :

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,

Etaient présents pour la Compétence « B » : P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER, F. COUP

Pouvoir :

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, R. BILLOT, P. COURTAZELLES, L. JANSONNIE, J.A. BISCAICHIPY

Etaient présents pour la Compétence « C » : P. GACHET, M.A. CHIRON-CHARRIER,

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés : /

Pouvoir : /

Absents : /

Etaient présents pour la Compétence « D » : P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir :

Absent excusé : J. CANTILLAC,

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN

24-2025

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) Budget Fonctionnement-DECI

Après avoir entendu le rapport du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du SIAEPA DE BONNETAN,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entres données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme POTTIER, a été désignée pour présider la séance,

Considérant que M. RAYNAL, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme POTTIER et qu'il ne prend pas part au vote,

- **Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,**
- Approuve le compte financier unique 2024 du budget principal Fonctionnement-DECI, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2024

DEPENSES	632 617.74 €	47 033.64 €
RECETTES	679 651.38 €	

Fait à Bonnetan, le 30/06/2025

Le Secrétaire,
J.P. PELLÉGRIN



Le Président,
Christian RAYNAL



75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-25

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCES A, B, C et D

Séance du **30 juin 2025**

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour les Compétences « A, B, C et D »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0
49	34	37	

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « A » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,

Etaient présents pour la Compétence « B » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER, F. COUP

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, R. BILLOT, P. COURTAZELLES, L. JANSONNIE, J.A. BISCAICHIPY

Etaient présents pour la Compétence « C » : C. RAYNAL, P. GACHET, M.A. CHIRON-CHARRIER,

Absent excusé : /
Absents excusés et représentés : /
Pouvoir : /
Absents : /

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 033-253302996-20250630-25_2025V2-DE



Etaient présents pour la Compétence « D » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC,

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,

Participant à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN

25-2025
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024
- BUDGET PRINCIPAL SIAEPA BONNETAN - M57

Le Conseil Syndical, légalement convoqué et réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Raynal.

L'instruction M57 prévoit que les résultats de l'exercice précédent soient affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. Néanmoins, l'article L.2311-5 alinéa 4 du Code Général des collectivités territoriales autorise une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent au moment du vote du budget primitif.

Par délibération n°04-2025 du 4 Mars 2025, le conseil syndical a procédé à la reprise anticipée des résultats du Budget Principal SIAEPA DECI.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au compte financier unique 2024 du Budget Principal SIAEPA DECI.

Le Conseil Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les résultats du compte financier unique 2024,

Vu la délibération n°4/2025 du 4 Mars 2025 relative à la reprise anticipée des résultats du Budget Principal SIAEPA DECI.

Vu la délibération n°5/2025 du 4 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025.

Après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	632 617.74 €
Recettes :	679 651.38 €
Résultat de l'exercice	47 033.64 €
Résultats antérieurs reportés	33 663.03 €
Résultats à affecter	80 696.67 €
Report en fonctionnement (R002)	80 696.67 €

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 033-253302996-20250630-25_2025V2-DE

Le conseil syndical constate et approuve les résultats de l'exercice 2024.

Le secrétaire,
J.M. PELLEGRIN



Fait à Bonnetan, le 30 juin 2025
Le Président,
Christian RAYNAL



siaepa
BONNETAN
75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-26

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCES A, B, C et D

Séance du 30 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour les Compétences « A, B, C et D »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
49	34	37	Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « A » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,

Etaient présents pour la Compétence « B » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER, F. COUP

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, R. BILLOT, P. COURTAZELLES, L. JANSONNIE, J.A. BISCAICHIPY

Etaient présents pour la Compétence « C » : C. RAYNAL, P. GACHET, M.A. CHIRON-CHARRIER,

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés : /

Pouvoir : /
Absents : /

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 033-253302996-20250630-26_2025V2-DE



Etaient présents pour la Compétence « D » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC,

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN

26-2025
**DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A SIGNER UN AVENANT
A LA CONVENTION BAIL AVEC LA SOCIETE CELLNEX –
ANTENNE TELEPHONIQUE SUR LE SITE DU SIAEPA DE BONNETAN**

Vu la délibération 04-2021 du 08 Février 2021, autorisant la signature de la convention Bail pour l'implantation d'une antenne téléphonique sur le terrain du Siege du SIAEPA de Bonnetan ;

Vu la délibération 04-2024 du 05 Mars 2024, autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention Bail pour l'implantation d'une antenne téléphonique sur le terrain du Siege du SIAEPA de Bonnetan ;

Le Président expose les éléments suivants :

Pour rappel, la convention signée en 2021 entre le syndicat et CELLNEX permet d'une part l'accueil d'opérateurs sans restriction particulière, et d'autre part tous travaux nécessaires à cette fin.

Dans la cadre de l'arrivée d'un nouvel opérateur (SFR), la société CELLNEX a demander l'extension de l'emprise occupé passant de 42 m² à 50 m² et a proposé de réviser la convention et plus particulièrement le montant du bail en fonction du nombre d'opérateurs. Aussi il est proposé de modifier le loyer comme suit :

Palier	Situation d'hébergement (1)	Montant de la Redevance annuelle (3)
Palier 1	2 Clients Opérateurs	Redevance Palier 1 = 8000 € (tarif actuellement en vigueur)
Palier 2	3e Client Opérateurs	Redevance Palier 2 = 4000 €
Palier 3	4e Client Opérateurs	Redevance Palier 3 = 4000 €
Palier IOT - PMR	Nouvel Acteur IOT – PMR (2)	+ 250 € /an / Acteur

Le Conseil Syndical ayant entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération, à savoir avenant n°2 à la convention bail avec CELLNEX jointe en annexe.

Fait à Bonnetan, le 30 juin 2025

Le secrétaire,
J.M. PELLEGRIN



Le Président,
Christian RAYNAL



75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-27

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE B

Séance du **30/06/2025**

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « B,»	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
18	10	10	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « B » : P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER, F. COUP

Pouvoir :

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, R. BILLOT, P. COURTAZELLES, L. JANSONNIE, J.A. BISCAICHIPY

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN



27-2025
**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
(CFU) Budget Assainissement Non Collectif**

Après avoir entendu le rapport du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Assainissement non collectif du SIAEPA DE BONNETAN,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entres données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme POTTIER, a été désignée pour présider la séance,

Considérant que M. RAYNAL, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme POTTIER et qu'il ne prend pas part au vote,

- **Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,**
- Approuve le compte financier unique 2024 du budget Assainissement Non Collectif, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2024

DEPENSES	99 842.58 €	52 503.83 €
RECETTES	152 346.41 €	

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2024

DEPENSES	23 027.86 €	1 607.14 €
RECETTES	24 635 €	

Fait à Bonnetan, le 30/06/2025

Le Secrétaire,
J.M. PELLEGRIN



Le Président,
Christian RAYNAL
siaepa
BONNETAN

75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-28

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE B

Séance du 30/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « B,»	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
18	11	12	Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « B » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER, F. COUP

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, R. BILLOT, P. COURTAZELLES, L. JANSONNIE, J.A. BISCACHIPY

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN

28-2025
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Syndical, légalement convoqué et réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Raynal.

L'instruction M49 prévoit que les résultats de l'exercice précédent soient affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. Néanmoins, l'article L.2311-5 alinéa 4 du Code Général des collectivités territoriales autorise une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent au moment du vote du budget primitif.

Par délibération n°6/2025 du 4 Mars 2025, le conseil syndical a procédé à la reprise anticipée des résultats du budget de l'assainissement non collectif.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au compte financier unique 2024 du budget de l'assainissement non collectif.

Le Conseil Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les résultats du compte financier unique 2024,

Vu la délibération n°6/2025 du 4 Mars 2025 relative à la reprise anticipée des résultats du budget de l'assainissement non collectif.

Vu la délibération n°7/2025 du 4 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025.

Après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	99 842.58 €
Recettes :	152 346.41 €
Résultat de l'exercice	52 503.83 €
Résultats antérieurs reportés	+ 76 772.15 €
Résultats à affecter	+ 129 275.98 €

Résultat d'investissement

Dépenses :	23 027.86 €
Recettes :	24 635.00 €
Résultat de l'exercice	1 607.14 €
Résultats antérieurs reportés	+ 15 692.43 €
Résultats cumulés	+ 17 299.57 €
Solde des restes à réaliser 2024	+ 0,00 €

Affectation en R1068 en investissement : 28 765.43 €
Affectation en R1064 en investissement : 5 500.00 €

Report en fonctionnement (R002) + 95 010.55 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 033-253302996-20250630-28_2025-DE

S²LO

Le conseil syndical constate et approuve les résultats de l'exercice 2024

Fait à Bonnetan, le 30 juin 2025

Le secrétaire,
J.M. PELLEGRIN

Le Président,
Christian RAYNAL



 **siaepa**
BONNETAN
75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-29

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE B

Séance du 30/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « B »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
18	11	12	Pour : 12
			Contre : 0
			Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Étaient présents pour la Compétence « B » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER, F. COUP

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

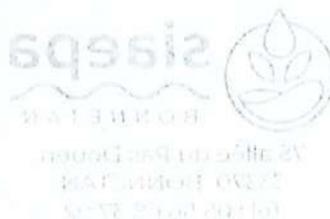
Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, R. BILLOT, P. COURTAZELLES, L. JANSONNIE, J.A. BISCAICHIPY

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN



29-2025
DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET 2025 ANC

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
 Reçu en préfecture le 04/07/2025
 Publié le
 ID : 033-253302996-20250630-29_2025V2-DE



Il est nécessaire d'augmenter le montant des crédits inscrits au compte 6811, 28182 et 28183 afin de pouvoir effectuer tous les amortissements des immobilisations du budget ANC.

Ainsi il est proposé la décision modificative suivante

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	6 025.95 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	6 025.95 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	6 025.95 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	6 025.95 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 025.95 €	6 025.95 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-28182 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 163.55 €
R-28183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 862.40 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 025.95 €
R-1068 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	6 025.95 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	6 025.95 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	6 025.95 €	6 025.95 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Syndical ayant entendu l'exposé du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 « eau et assainissement » applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial

Vu le vote du budget du 04/03/2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical décide :

- **d'adopter** la décision modificative n°1.

Fait à Bonnetan, le 30/06/2025

Le Président
 Christian RAYNAL

Le Secrétaire,
 J.M. PELLEGRIN



siaepa
 BONNETAN

75 allée du Pas Douen
 33370 BONNETAN
 Tél : 05 56 68 37 92



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-30

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE A

Séance du 30/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « A »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
14	9	9	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Étaient présents pour la Compétence « A » : P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir :

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,



30-2025
DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COM
(CFU) Budget Eau potable

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 033-253302996-20250630-30_2025V2-DE



Après avoir entendu le rapport du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Eau Potable du SIAEPA DE BONNETAN,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entres données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme POTTIER, a été désignée pour présider la séance,

Considérant que M. RAYNAL, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme POTTIER et qu'il ne prend pas part au vote,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte financier unique 2024 du budget Eau potable, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2024

DEPENSES	2 512 827.81 €	683 851.96 €
RECETTES	3 196 679.77 €	

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2024

DEPENSES	3 231 769.92 €	-393 956.97 €
RECETTES	2 837 812.95 €	

Fait à Bonnetan, le 30/06/2025

Le Secrétaire,
J.M. PELLEGRIN

Le Président,
Christian RAYNAL





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-31

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE A

Séance du 30 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « A »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
14	10	11	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « A » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN



Le Conseil Syndical, légalement convoqué et réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Raynal.

L'instruction M49 prévoit que les résultats de l'exercice précédent soient affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. Néanmoins, l'article L.2311-5 alinéa 4 du Code Général des collectivités territoriales autorise une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent au moment du vote du budget primitif.

Par délibération n°8/2025 du 4 Mars 2025, le conseil syndical a procédé à la reprise anticipée des résultats du budget de l'eau potable.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au compte financier unique 2024 du budget de l'eau potable.

Le Conseil Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les résultats du compte financier unique 2024,

Vu la délibération n°8/2025 du 4 Mars 2025 relative à la reprise anticipée des résultats du budget de l'eau potable.

Vu la délibération n°9/2025 du 4 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025.

Après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	2 512 827.81 €
Recettes :	3 196 679.77 €
Résultat de l'exercice	+ 683 851.96 €
Résultats antérieurs reportés	0.00 €
Résultats à affecter	+ 683 851.96 €

Résultat d'investissement

Dépenses :	3 231 769.92 €
Recettes :	2 837 812.95 €
Résultat de l'exercice	- 393 956.97 €
Résultats antérieurs reportés -déficit	- 191 642.06 €
Résultat cumulé (R001) – déficit	- 585 599.03 €
Solde des restes à réaliser 2024	- 991 964.29 €
Besoin de financement	- 1 577 563.32 €
Affectation au R1068	+ 683 851.96 €

Le conseil syndical constate et approuve les résultats de l'exercice 2024.

Le Secrétaire,
 J.M. PELLEGRIN



Fait à Bonnetan, le 30 juin 2025

Le Président
 Christian RAYNAL



75 allée du Pas Douen
 33370 BONNETAN
 Tél : 05 56 68 37 92





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-32

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE A

Séance du 30/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « A »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
14	10	11	Pour : 11
			Contre : 0
			Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « A » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN



32-2025
DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET 2025 AEP

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 033-253302996-20250630-32_2025V2-DE

S²LO

Il est nécessaire d'augmenter les crédits sur certaines opérations :

- L'opération 161 : Renforcement route de l'Intendant SADIRAC,
- L'opération 172 : Relai de Salleboeuf BEYCHAC ET CAILLAU,
- L'opération 180 : Dévoiement réseau AEP RD 14 SADIRAC.

Pour cela, il est proposé de diminuer les crédits inscrits sur l'opération 171 Station la Gravette à SALLEBOEUF qui ne seront pas entièrement utilisés.

Ainsi il est proposé la décision modificative suivante :

	Investissement	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Immobilisations en cours -23		
<u>Compte de dépense 2315 -171 Station Gravette salleboeuf</u>		31 000 €
<u>Compte de dépense 2315-161 Renforcement route de l'intendant B&C</u>	18 000 €	
<u>Compte de dépense 2315-172</u>	10 000 €	
<u>Compte de dépense 2315-180 Dévoiement réseau AEP RD 14 SADIRAC</u>	3 000 €	

Le Conseil Syndical ayant entendu l'exposé du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 « eau et assainissement » applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial

Vu le vote du budget du 05/03/2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical décide :

- **d'adopter** la décision modificative n°1.

Fait à Bonnetan, le 30/06/2025

Le Secrétaire,
J.M. PELLEGRIN

Le Président
Christian RAYNAL



 **siaepa**
BONNETAN
75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE A

Séance du 30 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « A »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
14	10	11	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Étaient présents pour la Compétence « A » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN



33-2025
**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME TECHNIQUE
 DE SECURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU
 SUR LE TERRITOIRE DU SIAEPA DE BONNETAN**

Le Président expose les éléments suivants :

Les Conclusions de l'étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable réalisée en 2022 et 2023, ont mis en évidence les deux points suivants :

- Capacité de stockage trop faible vis à vis de la demande en eau ;
- Nécessité de créer une interconnexion ou une nouvelle ressource afin de soulager les ressources actuelles

En mars 2024, le SIAEPA de Bonnetan a confié à son maître d'œuvre ADVICE INGENIERIE, une étude préliminaire pour l'augmentation de la capacité de stockage sur le territoire syndical et la possibilité de créer une nouvelle ressource.

Les objectifs fixés pour cette étude étaient :

- Satisfaire les besoins en eau potable en situation future et en période de pointe à l'échelle du territoire syndical et par secteur ;
- Augmenter l'autonomie de stockage à l'échelle du territoire syndical et par secteur par la création de nouveaux ouvrages
- Améliorer le fonctionnement de la desserte en eau en la rendant plus souple et maîtrisable pour l'exploitation

L'étude est présentée en séance ;

Les conclusions de cette étude préliminaire amènent proposer le programme de sécurisation de l'approvisionnement du territoire du SIAEPA de Bonnetan comme suit :

- PHASE 1 : Création d'un réservoir sur tour (château d'eau) ;
- PHASE 2 : La recherche d'une nouvelle ressource doit être engagée avec construction d'une station de traitement

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé 7 417 500 € HT (estimation étude préliminaire)

M. le Président propose :

- de valider le programme technique énoncé : création d'un réservoir, d'un forage et d'une station de traitement
- de lancer auprès du maître d'œuvre la mission d'avant-projet pour la construction du réservoir

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical :

- **valide** le programme technique énoncé : création d'un réservoir, d'un forage et d'une station de traitement
- **autorise** le Président à commander auprès du maître d'œuvre la mission d'avant-projet pour la construction du réservoir

Le Secrétaire,
J.M. PELLEGRIN

Fait à Bonnetan, le 30 juin 2025

Le Président
Christian RAYNAL



siaepa
BONNETAN

75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN

Tel : 05 56 68 37 92



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-34

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE A

Séance du 30 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « A »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
14	10	11	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « A » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN

34-2025

**DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A LANCER
LA CONSULTATION DE REHABILITATION ET REMISE EN SERVICE
DU FORAGE DE ROCHON 1 – LE POUT**

Par délibération 52-2024 du 30 septembre 2024, le SIAEPA de Bonnetan a confié à la société HYDROASSISTANCE, la réalisation de diagnostic du forage de rochon 1 à Le Pout. Le diagnostic du forage a mis en évidence les éléments suivants :

- Au regard des différentes observations relevées, cet ouvrage pourrait être remis en production en l'état. Toutefois des travaux d'entretien sont nécessaires préalablement à sa remise en service, à savoir :
 - le brossage des équipements de la chambre de pompage, afin de décoller les écailles d'acier exfoliées ;
 - Réduire la croûte de dépôts formée sur les parois,
 - le brossage des crépines, afin de déloger les plaquettes/écailles occupant les ouvertures,
 - le nettoyage du "fond" sous air-lift (à 278 m), afin d'extraire le bouchon surmontant la zone de collapse.
- Concernant la tête de forage, il conviendra également de prévoir la réhausse de cette dernière
- Concernant les équipements d'exploitation :
 - il sera nécessaire de remplacer la colonne d'exhaure actuelle par des éléments totalement en acier inoxydable ;
 - Le débit d'exploitation devra donc être limité à 100 m³/h afin de ne pas dépasser cette cote.

Aussi il est nécessaire de lancer une consultation pour retenir une entreprise pour réaliser les travaux de réhabilitation du forage de Rochon 1 – éocène et remise en service de ce forage.

Vu l'enveloppe estimative des travaux de réhabilitation d'environ 80 000 euros HT ;

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le seuil de la procédure formalisée :

En conséquence,

M. le Président demande l'autorisation au Conseil Syndical de lancer une consultation pour retenir une entreprise les travaux de réhabilitation du forage de Rochon1 – éocène et de remise en service.

Monsieur le Président propose de lancer cette consultation auprès des entreprises spécialisées selon la procédure adaptée.

Le Conseil syndical :

- **Autorise** le Président à lancer une consultation pour retenir les travaux de réhabilitation du forage de Rochon 1 – éocène et de remise en service de celui-ci.

Fait à Bonnetan, le 30 juin 2025

Le Secrétaire,
J.M. PELLEGRIN

Le Président
Christian RAYNAL



siaepa
BONNETAN

75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-35

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE A

Séance du 30 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « A »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
14	10	11	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « A » : C. RAYNAL, P. GACHET, F. COUSSO, C. CHARTON, N. ROCA, J.B. MILAN, J.M. PELLEGRIN, M.A. CHIRON-CHARRIER, R. FALXA, D. POTTIER,

Pouvoir : J. BIAUJAUD à C. RAYNAL

Absent excusé : J. CANTILLAC

Absents excusés et représentés :

Absents : P. PALACIN, P. COURTAZELLES,

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN



35-2025

**DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A LANCER
DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAU PLUVIAL ET DES CLOTURES
DU SITE DE LA STATION D'EAU POTABLE DE MONTUARD A CREON**

Le site d'eau potable de la station de Montuard à Créon dispose d'un nouveau forage oligocène en cours d'autorisation de prélèvement et de périmètre de protection. Dans ce cadre, l'hydrogéologue agréé nous impose de clôturer entièrement la parcelle avec des clôtures de 2 mètres sur tout le site et nous demande de réhabiliter le réseau d'eau pluvial du site afin de protéger l'ouvrage d'éventuelles infiltrations.

Aussi il est nécessaire de lancer une consultation pour retenir une entreprise pour réaliser les travaux de réhabilitation du réseau pluvial et des clôtures sur le site de la station d'eau de Montuard à Créon

Vu l'enveloppe estimative des travaux de réhabilitation d'environ 100 000 euros HT ;

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le seuil de la procédure formalisée :

En conséquence,

M. le Président demande l'autorisation au Conseil Syndical de lancer une consultation pour retenir une entreprise pour réaliser les travaux de réhabilitation du réseau pluvial et des clôtures sur le site de la station d'eau de Montuard à Créon.

Monsieur le Président propose de lancer cette consultation auprès des entreprises spécialisées selon la procédure adaptée.

Le Conseil syndical :

- autorise le Président à lancer une consultation selon la procédure adaptée pour retenir une entreprise pour réaliser les travaux de réhabilitation du réseau pluvial et des clôtures sur le site de la station d'eau de Montuard à Créon.

Fait à Bonnetan, le 30 juin 2025

Le Secrétaire,
J.M. PELLEGRIN

Le Président
Christian RAYNAL



 **siaepa**
BONNETAN
75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-36

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE C

Séance du 30/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « C »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
3	2	2	Pour : 2 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « C » : P. GACHET, M.A. CHIRON-CHARRIER,

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés : /

Pouvoir : /

Absents : /

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN



36-2025
**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
(CFU) Budget Assainissement Collectif**

Après avoir entendu le rapport du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Assainissement collectif du SIAEPA DE BONNETAN,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entres données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme POTTIER a été désignée pour présider la séance,

Considérant que M. RAYNAL, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme POTTIER et qu'il ne prend pas part au vote,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte financier unique 2024 du budget Assainissement Collectif, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2024

DEPENSES	945 600.26 €	1 525 726.29 €
RECETTES	2 471 326.55 €	

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2024

DEPENSES	646 469.08 €	384 642.48 €
RECETTES	1 031 111.56 €	

Fait à Bonnetan, le 30/06/2025

Le Secrétaire,
J.M. PELLEGRIN



75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92

Le Président,
Christian RAYNAL



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-37

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE C

Séance du 30/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « C »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
3	3	3	Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : 10 juin 2025

Date d'affichage : 10 juin 2025

Etaient présents pour la Compétence « C » : C. RAYNAL, P. GACHET, M.A. CHIRON-CHARRIER,

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés : /

Pouvoir : /

Absents : /

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN

37-2025
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024
- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 033-253302996-20250630-37_2025V2-DE



Le Conseil Syndical, légalement convoqué et réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Raynal.

L'instruction M49 prévoit que les résultats de l'exercice précédent soient affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. Néanmoins, l'article L.2311-5 alinéa 4 du Code Général des collectivités territoriales autorise une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent au moment du vote du budget primitif.

Par délibération n°17/2025 du 4 Mars 2025, le conseil syndical a procédé à la reprise anticipée des résultats du budget de l'assainissement collectif.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au compte financier unique 2024 du budget de l'assainissement collectif.

Le Conseil Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les résultats du compte financier unique 2025,

Vu la délibération n°17/2025 du 4 Mars 2025 relative à la reprise anticipée des résultats du budget de l'assainissement collectif.

Vu la délibération n°18/2025 du 05 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2025.

Après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	945 600.26 €
Recettes :	2 471 326.55 €
Résultat de l'exercice	+ 1 525 726.29 €
Résultats antérieurs reportés	0 €
Résultats à affecter	+ 1 525 726.29 €

Résultat d'investissement

Dépenses :	646 469.08 €
Recettes :	1 031 111.56 €
Résultat de l'exercice	339 533.24 €
Résultats antérieurs reportés	0 €
Résultat cumulé (R001)	339 533.24 €
Solde des restes à réaliser 2024	- 521 778.19 €
Besoin de financement :	- 182 244.95 €

Affectation au R1068 en investissement : 1 400 000.00 €

Report en fonctionnement (R002) : 125 726.29 €

Le conseil syndical constate et approuve les résultats de l'exercice 2024.

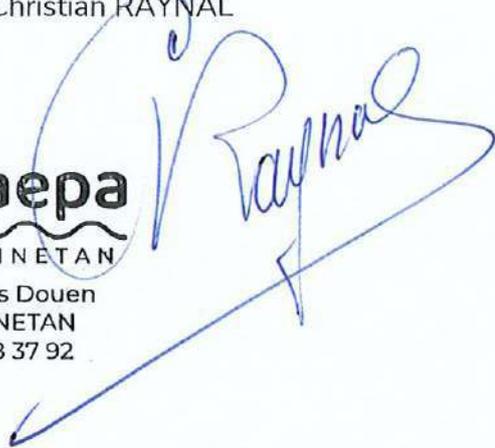
Fait à Bonnetan, le 30 juin 2025

Le secrétaire,
J.M. PELLEGRIN

Le Président,
Christian RAYNAL



75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-38

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE C

Séance du **30/06/2025**

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétence « C »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
3	3	3	Pour : 3
			Contre : 0
			Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « C » : C. RAYNAL, P. GACHET, M.A. CHIRON-CHARRIER,

Absent excusé : /

Absents excusés et représentés : /

Pouvoir : /

Absents : /

Participent à la réunion : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA

Secrétaire de séance : J.P. PELLEGRIN



38-2025
DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET 2025 AC

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
 Reçu en préfecture le 04/07/2025
 Publié le
 ID : 033-253302996-20250630-38_2025V2-DE



Des amortissements complémentaires de biens doivent être effectués sur le budget assainissement collectif, en conséquence un virement de crédit doit être opéré afin d'alimenter les comptes 6811, 28153 et 28175

Ainsi il est proposé la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	6 669.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	6 669.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des Immos Incorporelles et corporelles	0.00 €	6 669.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	6 669.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 669.00 €	6 669.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-28153 : Amort. installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 370.00 €
R-28175 : Amort. matériel et outillage technique (mise à disposition)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	299.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 669.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	6 669.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	6 669.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	6 669.00 €	6 669.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Syndical ayant entendu l'exposé du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 « eau et assainissement » applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial

Vu le vote du budget du 04/03/2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical décide :

- d'adopter la décision modificative n°2.

Le Secrétaire,
 J.M. PELLEGRIN

Fait à Bonnetan, le 30/06/2025

Le Président,
 Christian RAYNAL



75 allée du Pas Douen
 33370 BONNETAN
 Tél : 05 56 68 37 92



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-39

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE C

Séance du 30 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétences « A et C »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0
3	3	3	

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « C » : C. RAYNAL ; P. GACHET ; M.A. CHIRRON - CHARRIER

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Pouvoir : /

Absents : /

Participent à la réunion : Alice POINOT, Adjoint Administratif ; Tiphaine SAUTE, Adjoint Technique ; Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif et Sandrine GARCIA-JARRY, Adjoint Administratif Principal ; Maud MICHAUD, Directrice du SIAEPA de Bonnetan

Secrétaire de séance : JM PELLEGRIN

39-2025
CHOIX D'UNE ENTREPRISE DE TRAVAUX POUR RÉALISER LES POSTES DE REFOULEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMPÉTENCE C DU SIAEPA DE BONNETAN.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 033-253302996-20250630-39_2025V2-DE



Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Vu la délibération 20-2025 du Conseil Syndical en date du 30/09/2024 approuvant le lancement de la consultation pour retenir une entreprise pour réaliser les postes de refoulement sur le territoire du SIAEPA de Bonnetan selon la procédure adaptée en tant qu'entité adjudicatrice, sous la forme d'un accord-cadre « à bons de commandes », établi pour une durée de 1 an reconductible 3 fois maximum dans la limite du montant maximum de 1 500 000 € HT.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 29/04/2025 dont l'objet était : « ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MONO-ATTRIBUTAIRE 2025-2029 / TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAUX USEES / POSTES DE REFOULEMENT ».

Vu les différentes propositions transmises,

A l'analyse, le classement par critère pour les propositions est le suivant :

CRITERES D'ATTRIBUTION		IDE 24	CAPRARO
VALEUR TECHNIQUE	Sous critère 1 : Qualité des matériaux et des équipements /40	24,00	32,00
	Sous critère 2 : Mode opératoire pour la réalisation des travaux /25	12,50	22,50
	Sous critère 3 : Moyens humains et matériels /20	10,00	14,00
	Sous-critère 4 : Services après-vente et délais de réactivité pour résoudre les problèmes éventuels /10	8,00	6,00
	Sous critère 5 : Mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier - le respect de l'environnement et la propreté du chantier /10	10,00	10,00
PONDERATION SUR 55		33,79	44,26
PRIX DES PRESTATIONS	PONDERATION SUR 40	35,40	40,00
DELAIS D'EXECUTION	PONDERATION SUR 5	1,00	4,00
TOTAL GENERAL SUR 100		70,19	88,26
CLASSEMENT		2	1

La Commission d'Appel d'Offres, réunie 24/06/2025 a étudié l'ensemble des 2 dossiers transmis en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des références de projets similaires, des moyens matériels et humains et du montant des prestations à réaliser. La proposition du Groupement CAPRARO – ATH -LAURIERE a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres comme étant la mieux distante.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir le Groupement CAPRARO – ATH -LAURIERE comme entreprise pour les travaux de poste du refoulement du SIAEPA de Bonnetan ;

Après avoir entendu le Président dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le conseil syndical,

- **Confie** au Groupement CAPRARO – ATH -LAURIERE, le marché « ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MONO-ATTRIBUTAIRE 2025-2029 / TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAUX USEES / POSTES DE REFOULEMENT » sur le territoire du SIAEPA de Bonnetan,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **Dit que** les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget d'Assainissement

Fait à Bonnetan, le 30 juin 2025

Le Secrétaire,
J.M. PELLEGRIN

Le Président
Christian RAYNAL





SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-40

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE C

Séance du 30 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétences « A et C »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0
3	3	3	

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « C » : C. RAYNAL ; P. GACHET ; M.A. CHIRRON - CHARRIER

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Pouvoir : /

Absents : /

Participent à la réunion : Alice POINOT, Adjoint Administratif ; Tiphaine SAUTE, Adjoint Technique ; Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif et Sandrine GARCIA-JARRY, Adjoint Administratif Principal ; Maud MICHAUD, Directrice du SIAEPA de Bonnetan

Secrétaire de séance : JM PELLEGRIN



40-2025
CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE
POUR REALISER DIAGNOSTICS AMIANTE

Le Président expose les éléments suivants :

Vu la délibération 14-2025 autorisant le Président à lancer cette consultation selon la procédure adaptée ;

Vu l'avis d'appel public à candidature paru en procédure adaptée publiée le 23/03/2025 pour remise des offres le 22/04/2025 à 12 h 00 ;

Seulement 1 entreprise a souhaité déposer une offre ;

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30/06/2025 a étudié l'ensemble les dossiers transmis en tenant compte notamment des capacités techniques, financières et professionnelles.

A l'analyse, le classement par critère pour les propositions est le suivant :

CRITERES D'ATTRIBUTION		TEMPODIAG
VALEUR TECHNIQUE	TOTAL SUR 60	50
PRIX DES PRESTATIONS	TOTAL SUR 40	40,00
TOTAL GENERAL SUR 100		90
CLASSEMENT		1

La proposition de la CAO est de retenir l'offre l'entreprise TEMPODIAG.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'entreprise TEMPODIAG comme entreprise pour les diagnostics amiante.

Après avoir entendu le Président dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le conseil syndical,

- **confie** à l'entreprise TEMPODIAG pour une durée de 1 an reconductible 3 fois maximum dans la limite du montant maximum de 39 999 euros HT, la réalisation des diagnostics amiante
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Fait à Bonnetan, le 30/06/2025

Le Secrétaire,
J.M. PELLEGRIN



siaepa président
Christian RAYNAL
BONNETAN

75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-41

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE C

Séance du 30 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétences « A et C »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
3	3	3	Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « C » : C. RAYNAL ; P. GACHET ; M.A. CHIRRON - CHARRIER

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Pouvoir : /

Absents : /

Participent à la réunion : Alice POINOT, Adjoint Administratif ; Tiphaine SAUTE, Adjoint Technique ; Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif et Sandrine GARCIA-JARRY, Adjoint Administratif Principal ; Maud MICHAUD, Directrice du SIAEPA de Bonnetan

Secrétaire de séance : JM PELLEGRIN



41-2025
CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE
POUR REALISER LES ETUDES GEOTECHNIQUES

Le Président expose les éléments suivants :

Vu la délibération 14-2025 autorisant le Président à lancer cette consultation selon la procédure adaptée ;

Vu l'avis d'appel public à candidature paru en procédure adaptée publiée le 23/03/2025 pour remise des offres le 22/04/2025 à 12h00 ;

Seulement 2 entreprises ont souhaité déposer une offre ;

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30/06/2025 a étudié l'ensemble des dossiers transmis en tenant compte notamment des capacités techniques, financières et professionnelles.

A l'analyse, le classement par critère pour les propositions est le suivant :

CRITERES D'ATTRIBUTION		ALIOS	GEOPLUS
VALEUR TECHNIQUE	TOTAL SUR 60	50	15
PRIX DES PRESTATIONS	TOTAL SUR 40	40,00	32,76
TOTAL GENERAL SUR 100		90	47,8
CLASSEMENT		1	2

La proposition de la CAO est de retenir l'offre l'entreprise ALIOS.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'entreprise ALIOS comme entreprise pour les études géotechniques.

Après avoir entendu le Président dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le conseil syndical,

- **confie** à l'entreprise ALIOS pour une durée de 1 an reconductible 3 fois maximum dans la limite du montant maximum de 39 999 euros HT, la réalisation des études géotechniques
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Le Secrétaire,
J.M. PELLEGRIN



siaepa Président
Christian RAYNAL
BONNETAN

75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN

tel : 05 56 68 37 92



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-42

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE C

Séance du 30 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétences « A et C »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
3	3	3	Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « C » : C. RAYNAL ; P. GACHET ; M.A. CHIRRON - CHARRIER

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Pouvoir : /

Absents : /

Participent à la réunion : Alice POINOT, Adjoint Administratif ; Tiphaine SAUTE, Adjoint Technique ; Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif et Sandrine GARCIA-JARRY, Adjoint Administratif Principal ; Maud MICHAUD, Directrice du SIAEPA de Bonnetan
Secrétaire de séance : JM PELLEGRIN



42-2025

CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LA RÉALISATION DE LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET D'INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Président expose les éléments suivants :

Vu la délibération 14-2025 autorisant le Président à lancer cette consultation selon la procédure adaptée ;

Vu l'avis d'appel public à candidature paru en procédure adaptée publiée le 23/03/2025 pour remise des offres le 22/04/2025 à 12h00 ;

Seulement 2 entreprises ont souhaité déposer une offre ;
La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30/06/2025 a étudié l'ensemble des dossiers transmis en tenant compte notamment des capacités techniques, financières et professionnelles.

A l'analyse, le classement par critère pour les propositions est le suivant :

CRITERES D'ATTRIBUTION		CABINET GUILLEMET	SIGMATOPO
VALEUR TECHNIQUE	TOTAL SUR 60	45	55
PRIX DES PRESTATIONS	TOTAL SUR 40	40,00	26,80
TOTAL GENERAL SUR 100		85	81,8
CLASSEMENT		1	2

La proposition de la CAO est de retenir l'offre l'entreprise « CABINET GUILLEMENT »

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'entreprise « CABINET GUILLEMENT » comme entreprise pour la réalisation de levés topographiques et d'investigations complémentaires.

Après avoir entendu le Président dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le conseil syndical,

- **confie** à l'entreprise ALIOS pour une durée de 1 an reconductible 3 fois maximum dans la limite du montant maximum de 39 999 euros HT, la réalisation la réalisation de levés topographiques et d'investigations complémentaires.
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Le Secrétaire,
J.M. PELLEGRIN



Fait à Bonnetan, le 30/06/2025
siaepa

Le Président
BONNETAN
Christian RAYNAL

75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-43

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE C

Séance du 30 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour la Compétences « A et C »	Présents	Qui ont pris part au vote	A l'unanimité
3	3	3	Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **10 juin 2025**

Date d'affichage : **10 juin 2025**

Etaient présents pour la Compétence « C » : C. RAYNAL ; P. GACHET ; M.A. CHIRRON - CHARRIER

Absent excusé :

Absents excusés et représentés :

Pouvoir : /

Absents : /

Participent à la réunion : Alice POINOT, Adjoint Administratif ; Tiphaine SAUTE, Adjoint Technique ; Anthony BERTEAU, Adjoint Administratif et Sandrine GARCIA-JARRY, Adjoint Administratif Principal ; Maud MICHAUD, Directrice du SIAEPA de Bonnetan

Secrétaire de séance : JM PELLEGRIN

43-2025

**CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LA RÉALISATION DE FOUILLES
ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE DANS LE CADRE DES TRAVAUX
RENOUVELLEMENT DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES –
RUE DU DOCTEUR FAUCHE, RUE JEAN BASPEYRAS ET
PLACE DE LA PREVOTE – CREON**

Le Président expose les éléments suivants :

Vu la délibération 14-2025 autorisant le Président à lancer cette consultation selon la procédure adaptée ;

Vu l'avis d'appel public à candidature paru en procédure adaptée publiée le 27/05/2025 le pour remise des offres le 20/06/2025 à 17 h 00 ;

Seulement 4 entreprises ont souhaité déposer une offre ;

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30/06/2025 a étudié l'ensemble les dossiers transmis en tenant compte notamment des capacités techniques, financières et professionnelles.

A l'analyse, le classement par critère pour les propositions est le suivant :

CRITERES D'ATTRIBUTION		HADES	ATEMPORELLE	EVEHA	INRAP
VALEUR TECHNIQUE	TOTAL SUR 40	36,5	39	37	38
PRIX DES PRESTATIONS	TOTAL SUR 50	50,0	34,5	38,1	49,9
PERFORMANCES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	TOTAL SUR 10	5	10	5	10
TOTAL GENERAL SUR 100		91,5	83,5	80,1	97,9
CLASSEMENT		2	3	4	1

La proposition de la CAO est de retenir l'offre l'entreprise INRAP

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'entreprise INRAP comme entreprise pour les fouilles archéologiques préventives.

Après avoir entendu le Président dans ses explications et après en avoir délibéré

Le conseil syndical,

- **confie** à l'entreprise INRAP pour les fouilles archéologiques préventives.
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Fait à Bonnetan, le 30/06/2025

Le Secrétaire,
J.M. PELLEGRIN

Le Président
Christian RAYNAL



siaepa
BONNETAN
75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tél : 05 56 68 37 92

